

DÉPARTEMENT

LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

ARRONDISSEMENT

Mende

CANTON

Nasbinals

Délibération n°21-2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

du **13/04/2014**

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

L'an deux mille quatorze et le treize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Election du délégué à la
défense

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Nota- le Maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 08/04/2014

Le conseil municipal réuni en séance décide à l'unanimité de ses membres la nomination de

VIGIER Urbain comme délégué à la défense.

Pour extrait conforme au
registre

Fait à Marchastel le
13/04/2014

Le Maire,

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture **13/04/2014**
et publication ou
notification
le **13/04/2014**